

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	25
Représentés	15
Absent	3

<b>Votes</b>	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 3 avril 2024

Le mercredi 3 avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 21 mars 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

**Étaient présent.e.s :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, COHEN Rachel, BEZACE Mathilde, BOLLE Kristian, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien,

**Étaient représenté.e.s :**

SAYADI Walid donne mandat à THIAM Moustapha  
SASU Hancès donne mandat à LORES Monique  
ALIROL Béatrice donne mandat à COELHO Vasco  
DIMNET Jocelyne donne mandat à FRANCISOT Amandine  
POUDY Franklin donne mandat à OSTERMEYER Sushma  
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian  
FADLI Hafida donne mandat à CHALBI Yacin  
OMRANE Alain donne mandat à HACHE Bénédicte  
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle  
BOURVEN Julien donne mandat à DESROCHES Damien  
CHIRRANE El Arbi donne mandat à Mathilde BEZACE  
ESSONE-MENGUE donne mandat à FOURNIAUD Martine  
GARROUT Karim donne mandat à PANETTA Tonino  
CHASSAY Laurent donne mandat à MARQUES Henrique  
LANTERNIER Lucie donne mandat à DRUART Frédéric

**Étaient absent.e.s :**

LEMOINE Nathalie  
FONDENEIGE Matthias  
DOS REIS Sabrina

**Secrétaire de séance :**

DESROCHES Damien

**Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le**

.....  
**de la publication le**  
.....  
.

**O B J E T**

**Avenant N°1 à la convention de financement et projet d'innovation du  
Quartier Sud de Choisy-le-Roi et Quartier Est de Choisy-le-Roi**

Cause de réclamation :  
094219400223-20240403-DEL-24-025-DE  
Date de la transmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024

## **Avenant N°1 à la convention de financement et projet d'innovation du Quartier Sud de Choisy-le-Roi et Quartier Est d'Orly**

Les deux projets NPNRU d'Orly et de Choisy-le-Roi ont été désignés parmi les 15 lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dit « ANRU+ -Innover dans les Quartiers » en juillet 2017.

L'ANRU+ et la Banque des Territoires, ont attribué un montant maximal de 4 694 971 € de subventions pour un montant de dépenses prévisionnel de 45 661 571€ HT. Une seconde convention dite « de mise en œuvre » a alors été conclue.

Depuis la signature de la convention initiale, les projets sont engagés dans leur phase opérationnelle et les évolutions constatées nécessitent la passation d'un premier avenant dont les causes sont :

- Ajout de nouvelles opérations en lien avec l'économie circulaire
- Correction d'une erreur matérielle sur un coût d'étude
- Evolution de la maîtrise d'ouvrage d'une opération en ingénierie

Une actualisation du plan de financement s'avère également nécessaire, ainsi que la mise à jour de l'accord de consortium. Cet avenant n°1 à l'accord de consortium devra être signé entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et les maîtres d'ouvrage des différentes actions, soit les villes d'Orly, de Choisy-le-Roi, Valophis Habitat et Expansiel Promotion.

Il est donc demandé au Conseil de :

- Approuver l'avenant n°1 à la convention PIA ainsi que l'avenant n°1 à l'accord de consortium ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à l'accord de consortium ;

### **LE CONSEIL,**

**Où** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

**Vu** la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relative aux Programmes d'investissements d'avenir, telle que modifiée par la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 et par la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017,

**Vu** la convention du 10 mai 2017 entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative au Programme d'investissements d'avenir (action : « Territoires d'innovation ») ;

**Vu** la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain d'Orly cofinancée par l'ANRU dans le cadre du NPRU signée le 18 septembre 2019 ;

**Vu** la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Choisy-le-Roi cofinancée par l'ANRU dans le cadre du NPRU signée le 23 juin 2020 ;

**Vu** le règlement général et financier relatif au volet « Quartiers » ANRU+ de l'action « Territoires d'Innovation » du Programme d'investissements d'avenir ;

**Vu** la décision n°2020-TIGA-27 du Premier ministre en date du 24 juillet 2020

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20240403-DEL-24-025-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024

**Vu** la convention de financement du Programme d'investissements d'avenir (PIA) du projet d'innovation du quartier Est d'Orly et du quartier Sud de Choisy-le-Roi ;

**Vu** l'accord de consortium du PIA du projet d'innovation du quartier Est d'Orly et du quartier Sud de Choisy-le-Roi ;

**Vu** le projet d'avenant n°2 de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain d'Orly cofinancée par l'ANRU dans le cadre du NPRU ;

**Vu** la décision n°2023-TIGA-01 de la Première Ministre en date du 20 juin 2023 ;

**Vu** l'avenant n°1 à la convention de financement du Programme d'investissements d'avenir (PIA) du projet d'innovation du quartier Est d'Orly et du quartier Sud de Choisy-le-Roi ;

**Vu** l'avenant n°1 à l'accord de consortium du PIA du projet d'innovation du quartier Est d'Orly et du quartier Sud de Choisy-le-Roi

**Vu** l'avis de la commission Sécurité-Travaux-Voiries-Déplacements-Stationnement Urbanisme-Logement-Développement durable-Nature en ville-Propreté en date du 15 mars 2024 ;

**Considérant** que l'avenant n°1 à la convention de financement du Programme d'investissements d'avenir (PIA) du projet d'innovation du quartier Est d'Orly et du quartier Sud de Choisy-le-Roi stipulant les modalités de mise en œuvre du projet d'innovation doit être signé par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, l'ANRU et la Caisse des Dépôts et de Consignation ;

**Considérant** que l'avenant n°1 à l'accord de consortium, stipulant les modalités de mise en œuvre du projet d'innovation et de reversement des subventions, doit être signé entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, les Villes d'Orly et de Choisy-le-Roi, Valophis Habitat et Expansiel Promotion ;

**Considérant** que le montant prévisionnel de l'ensemble des actions s'élève à 47 818 613 € HT pour un montant maximal de subventions de 5 228 731 €, et que le montant de reste à charge des actions sous maîtrise d'ouvrage de l'Établissement Public Territorial demeure inchangé par rapport à la convention initiale ;

**Considérant** que les subventions feront l'objet de reversements aux entités précitées au fur et à mesure des sommes reçues par l'Établissement Public Territorial en provenance de la Caisse des Dépôts et de Consignation ;

**Considérant** que les dépenses indiquées en investissement sont inscrites dans les conventions partenariales dite ANRU des NPRU d'Orly et de Choisy-le-Roi

## **DÉLIBÈRE**

**Article 1** – Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention relative au projet d'innovation du quartier Est d'Orly et quartier Sud de Choisy-le-Roi avec l'ANRU et la Caisse des Dépôts et de Consignation tel qu'annexé à la présente.

**Article 2** – Approuve le projet d'avenant n°1 à l'accord de consortium relatif au projet d'innovation du quartier Est d'Orly et quartier Sud de Choisy-le-Roi avec les Villes d'Orly et de Choisy-le-Roi, Valophis Habitat et Expansiel Promotion.

**Article 3** - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à l'accord de consortium relatif au projet d'innovation du quartier et tout document afférent à ces avenants permettant de solliciter les financements qui y sont inscrits.

**Article 4** : Dit qu'ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Madame la Maire d'Orly
- Monsieur le Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre
- Monsieur le Directeur Général de Valophis Habitat
- Madame la Directrice Générale d'Expansiel Promotion.

Accusé de réception en préfecture 094-219400223-20240403-DEL-24-025-DE Date de télétransmission : 05/04/2024 Date de réception préfecture : 05/04/2024
---

**Article 5 : Rappelle** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun, (43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr).

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 3 avril 2024

Pour extrait conforme,  
Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Tonino Panetta', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'CHOISY-LE-ROI' at the top and 'Maire de Choisy-le-Roi' at the bottom, with a central emblem.